

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 17 octobre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 octobre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. DUBUIS Pascal,

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. GROSDENIS Henri, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHIGNIER Bernard (Belleroche).

N°2024/N°161

OBJET : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PROJET COORDINATION CULTURELLE

Monsieur le Président rappelle que par la délibération 2023-077 le Conseil communautaire avait validé le recrutement d'un ou d'une chargée de mission de coordination culturelle sur 18 mois à temps non complet (28h hebdomadaires), sur la base de l'échelon 1 de rédacteur avec les missions suivantes : préparer une convention art et culture avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, suivre sa mise en œuvre et définir les modalités de son évaluation, de coordonner les acteurs culturels du territoire pour renforcer leur synergie et créer une programmation culturelle planifiée, gérer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des manifestations d'intérêt communautaire.

Désormais la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture est opérationnelle, elle couvre la période 2024-2026, il semble donc opportun de renouveler le contrat de projet pour une période de 24 mois à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un temps complet sur la base de de l'échelon 2 de la grille de rédacteur avec pour missions : animer la CTEAC avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, accompagner sa mise en œuvre et définir les modalités de son évaluation, coordonner les acteurs culturels du territoire pour renforcer leur synergie et créer une programmation culturelle planifiée, gérer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des manifestations d'intérêt communautaire mais aussi réaliser des missions de renfort des services pour la collectivité telle que la médiation numérique par exemple.

Le comité social territorial réuni le 8 octobre a rendu un avis favorable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- valide le renouvellement d'un contrat de projet de 24 mois sur un temps complet à compter du 1er janvier 2025 sur les missions de coordination culturelle et missions annexes,
- dit que M. le Président est habilité à conduire toutes les démarches en vue du recrutement,
- dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement du budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belleruche
M. Bernard CHIGNIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241017-2024-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 22/10/2024